



PETITION DE M. JEAN BAMNDA NTAMAG CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

K.A. Dag

Ecrivain public
du Canton Bikok

écrivain pour.....BAMNDA NTAMAG, Notable du Village de Makak-Ndokoma
Canton Bikok (Edéa)

A Monsieur le Président Général de l'O.N.U. à New-York (U.S.A.)

Monsieur le Président Général,

J'ai le respectueux honneur de vous exposer le cas suivant :

C'était dans la nuit du 22 au 23 Décembre 1956 que je me suis rendu au village de Makak-Logbako pour voter le Dimanche 23 Décembre 1956. Derrière moi, les extrémistes sous-nommés avaient profité mon absence et avaient incendié mes deux cases dont le contenu est le suivant :

La somme en espèces de 250.000 francs, 6 caisses remplies d'habits, 3 dames-jeannes de vin rouge, 5 bouteilles de liqueurs, 3 sacs de cacao, 5 tines d'huile de palme, 1 armoire, 3 lits en bois, 3 matelas, 6 couvertures, 3 oreillers, 20 marmites en font, 7 cuvettes, 6 sceaux, 20 assiettes en porcelaine, 5 douzaines de couverts, 5 couteaux de table, 8 matchettes, 4 gobelets, 2 futs d'arachides, 20 paniers, 4 sacs vides, 5 tines vides, 6 chapeaux, 4 lampes, 3 filets, 2 éperviers, 5 lances, 7 grelets, 2 imperméables, 10 pantalons, 5 culottes, 5 vestes, 5 chemises, 6 chemisettes, 4 tricots, 6 chaises, 1 table, 3 longs chaise, 4 portes, 6 fenêtres, 25 chèvres, 50 poulets qu'ils avaient saisis, 1 sac de concombres, 2 sacs de sel.

Dans les 5 caisses, il y avait : 20 robes, 7 chemises femmes, 10 mouchoirs de tête, 7 coupons de Wax prints, 5 serviettes de toilette, 4 caleçons, 5 cahines de coup, 6 paires de paires de bracelets et trois flacons de parfum.

La liste de ces extrémistes sont les suivants :

1. Besso Nsoga
2. Ndjok Baha Marc
3. Billong Nguena Pius
4. Nyounai Aloys
5. Ntamag François
6. Ntamag André
7. Bikok Nkoo Mathias
8. Yém Ngom Pascal
9. Ntamag Nkambog Jean
10. Ntamag Bahel Jean
11. Mahii Nguimbous Mathias
12. Sogwo Nguimbous
13. Ndama Nyounai Bernard
14. Um Nkondok Christophe
15. Touni Yém Pierre
16. Sôm Nguena Jean

Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir faire poursuivre sévèrement ces gens qui m'ont causé le malheur. La valeur de ma perte s'élève environ à la somme de 500.000 francs.

Je vous demande un secours, pour que je puisse regagner normalement ma vie. Avec l'espoir que ma demande bonne suite aura.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Général, l'assurance de mon profond respect.

Makak-Ndokoma, le 15 février 1957

BAMNDA NIAMAG JEAN
